



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



Mainstreaming de l'Agenda 2030 dans la coopération internationale de la Suisse

Concept de mise en œuvre



Liste des abréviations

APD	Aide publique au développement
ARE	Office fédéral du développement territorial
ARI	Indicateurs de référence agrégés
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CIDD	Comité interdépartemental pour le développement durable
CR	Coordonnateur résident
DDC	Direction du développement et de la coopération
DSH	Division Sécurité humaine
ECOSOC	Conseil économique et social de l'ONU
EDD	Education au développement durable
FPHN	Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable
GI	Division Institutions globales
GPE	Global Partnership for Education (Partenariat mondial pour l'éducation)
IAEG-ODD	Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD
IIDD	Institut international du développement durable
IMZ	Structure interdépartementale de coopération en matière de migration internationale
MI	Millennium Institute
OCDE	Organisation de Coopération et Développement Economiques
ODD	Objectifs de développement durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PAAA	Programme d'action d'Addis-Abeba
PLAFICO	Plateforme sur le financement de la coopération internationale dans le domaine de l'environnement
PMCED	Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement
RNV	Revue nationale volontaire
RRC	Réduction des risques de catastrophe
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SN4A	Sustainable Nutrition for All (Alimentation durable pour tous)
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Table des matières

Liste des abréviations	2
------------------------	---

1 Résumé	4
----------	---

2 Introduction	6
----------------	---

3 Mainstreaming de l'Agenda 2030 dans la coopération internationale de la Suisse	7
3.1 Principes clés	7
3.2 Adopter des mesures dans les pays partenaires	7
3.3 Mainstreaming de l'Agenda 2030 dans le contexte multilatéral	10
3.4 Le cas des partenariats multi-bi	10
3.5 Travailler avec des partenaires non gouvernementaux	11
3.6 Référence, besoins et opportunités	11

Exemples	12
----------	----

4 L'Agenda 2030 et ses implications à l'échelle mondiale	16
4.1 L'Agenda 2030, un changement de paradigme dans la coopération internationale	17
4.2 Dispositif institutionnel mondial	18

5 Pertinence de l'Agenda 2030 pour la Suisse et la coopération internationale	19
5.1 Mise en œuvre de l'Agenda 2030 par la Suisse	19
5.2 Coopération internationale de la Suisse : message 2017–2020	20
5.3 Le rôle de la coopération internationale de la Suisse	21

6 Résultats : redevabilité, suivi, évaluation et établissement de rapports	22
6.1 Redevabilité	22
6.2 Suivi, évaluation et établissement de rapports	23

7 Liste de publications et d'outils de guidage	25
--	----

8 Références	26
--------------	----

1 Résumé

Adopté en septembre 2015 par les 193 États membres des Nations Unies (ONU), l'Agenda 2030 pour le développement durable réclame ni plus ni moins de « transformer notre monde ». La coopération internationale est appelée à jouer un rôle déterminant dans cet ambitieux programme et à contribuer pour beaucoup à cette transformation, y compris l'engagement global consistant à « ne laisser personne de côté » (« Leave no one behind »). Il traite des valeurs fondamentales de la coopération internationale et fournit un cadre efficace permettant aux activités de celle-ci d'appuyer les efforts de collaboration axés sur un même ensemble d'objectifs.

L'Agenda 2030 adopte une approche transformationnelle s'agissant de faire face aux enjeux de développement en intégrant les trois dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable et en mettant fortement l'accent sur la réduction des inégalités plutôt que sur la pauvreté uniquement. La mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable (ODD) nécessite une approche intégrée pangouvernementale, qui suppose une collaboration entre gouvernements et acteurs non-gouvernementaux à tous les niveaux *au-delà* des cloisonnements sectoriels.

L'ODD 17 et le Programme d'action d'Addis-Abeba (PAAA), qui fait partie intégrante de l'Agenda 2030, servent de boussole pour les partenariats et comme moyens de mise en œuvre pour passer de l'échelle internationale à l'échelle nationale. Tout en insistant sur la responsabilité en premier lieu qu'a chaque pays d'assurer son propre développement économique et social, le PAAA stipule que l'aide publique au développement devrait être de plus en plus utilisée pour compléter les efforts des pays partenaires destinés à mobiliser des ressources publiques au niveau national et attirer des capitaux privés.

Le haut niveau d'ambition, le caractère universel, le champ d'action étendu et le caractère intégratif des ODD ainsi que la nécessité de travailler avec de nouveaux instruments et partenaires et de nouvelles approches requièrent un changement de paradigme dans la coopération internationale. Les objectifs de ce document conceptuel sont 1) d'améliorer la compréhension de l'Agenda 2030 et ses implications pour la coopération internationale suisse et 2) de fournir un outil concret d'orientation pour réaliser l'Agenda 2030 et les ODD. Il est donc avant tout axé sur les acteurs suisses de la coopération internationale, qu'ils soient étatiques ou non étatiques.

Pour la Suisse, l'intégration de l'Agenda 2030 dans la *coopération à l'échelle nationale* implique de soutenir activement ses pays partenaires dans la mise en œuvre de l'Agenda et la réalisation des ODD tout en testant de nouveaux instruments et en s'engageant de manière accrue dans des partenariats multipartites avec des acteurs publics et privés et des institutions multilatérales (ONU, Banque mondiale, banques de développement régionales, etc.). *A l'échelle mondiale*, la coopération internationale de la Suisse promeut les normes qui sont alignées sur la vision contenue dans l'Agenda 2030 et les mesures de mise en œuvre des Agendas adoptés (2030, PAAA, accord de Paris sur le climat et le cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques) par le biais de partenariats et par un renforcement de la redevabilité dans le prolongement de l'Agenda.

Le présent concept vise à mieux intégrer l'Agenda 2030 à tous les niveaux d'action.

- » Les acteurs suisses soutiendront activement une coordination multipartite des **stratégies nationales** des pays partenaires **en matière de développement durable** et y prendront part. Ils plaideront par ailleurs en faveur d'une politique fondée sur des données probantes et de processus de consultation transparents et inclusifs et ils fourniront des efforts substantiels tout en recourant aux meilleures pratiques en vigueur en Suisse.
- » Pour ce qui est de la définition et de la mise en œuvre des **stratégies de coopération**, les acteurs de la coopération internationale suisse chercheront à aligner la portée stratégique, les projets et les approches sur les stratégies de développement durable des pays partenaires et les priorités des ODD, à rechercher les correspondances intersectorielles entre différents domaines d'intervention, à s'engager dans des dialogues et partenariats multipartites et à envisager des programmes conjoints et de nouveaux champs d'action.
- » L'orientation donnée aux **projets** de coopération internationale de la Suisse devrait tenir compte de l'impact qu'ils peuvent avoir et de la contribution qu'ils peuvent apporter à la réalisation des ODD. Les activités de la coopération internationale suisse devraient en outre envisager des interdépendances et des liens entre les secteurs et les cibles pertinentes des ODD, stimuler de nouveaux partenariats et modèles de financement et enfin mobiliser les financements privés.

Les mêmes principes et approches s'appliquent aux partenariats multi-bi du fait que les organisations multilatérales jouent à la fois un rôle déterminant et une fonction d'interface s'agissant de cibler les actions de sorte qu'elles contribuent à la réalisation des ODD.

La Suisse est déterminée à soutenir ses pays partenaires dans le renforcement des capacités statistiques en vue de faciliter l'élaboration de politiques ancrées sur des données probantes en vue de réaliser les ODD. Dans le même ordre d'idées, elle poursuivra son engagement en faveur d'un cadre cohérent en termes de redevabilité et soutiendra ainsi les efforts menés par ses pays partenaires pour conduire des revues nationales volontaires et participer au Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable (FPHN). Parallèlement, les systèmes de suivi et d'établissement des rapports mis en place pour la coopération internationale suisse, y compris les indicateurs de référence agrégés (ARI), sont graduellement adaptés pour être davantage harmonisés avec les ODD.

2 Introduction

En septembre 2015, l'Agenda 2030 pour le développement durable a été adopté par les 193 États membres des Nations Unies comme une vision commune de l'humanité. Il sert de cadre de référence mondial pour le développement durable jusqu'en 2030. L'Agenda couvre équitablement les trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale) et il est applicable à tous les pays (caractère universel). Les 17 objectifs de développement durable (ODD), eux-mêmes assortis de 169 cibles, constituent la pièce maîtresse de l'Agenda 2030. La Suisse est résolue à appliquer l'Agenda 2030 aux niveaux national et international et à œuvrer en faveur de la réalisation d'ODD ambitieux. Cette volonté s'accompagne, au niveau international, de nouveaux défis et de nouvelles opportunités, notamment dans le domaine de la coopération internationale au développement.

Le présent document vise tous les acteurs suisses de la coopération au développement, à la fois étatiques et non étatiques. L'objectif consiste à leur faire mieux comprendre l'Agenda 2030, ses principaux principes de mise en œuvre et ses implications pour la coopération internationale de la Suisse. Il s'agit également d'inciter à des actions concrètes en vue de la mise en œuvre d'un cadre de développement collectif.

Le document est structuré comme suit :

- » Le point 3 fournit une vue d'ensemble des principaux principes de mise en œuvre définis par l'Agenda 2030 et donne aux acteurs de la coopération internationale suisse des idées concrètes sur la façon de promouvoir la mise en œuvre dans leurs pays partenaires. Ces idées sont illustrées par des exemples tirés de projets et partenariats existants et présentés au centre du document.
- » Le point 4 présente le nouveau modèle de développement tel qu'il est exposé dans l'Agenda 2030 et explique brièvement le dispositif institutionnel mondial.
- » Le point 5 est axé sur le processus de mise en œuvre de la Suisse et présente la manière dont l'Agenda 2030 est pris en compte dans le message sur la coopération internationale de la Suisse 2017–2020.
- » Le point 6 s'étend sur les questions de redevabilité, de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports.

Le concept qui sous-tend le présent document repose sur des politiques, stratégies, structures institutionnelles et processus de la coopération internationale suisse qui sont déjà en place en 2018.

Il ne vise pas à proposer ou à anticiper une réforme ou transformation du futur rôle de la coopération internationale pouvant résulter d'une intégration systématique de l'Agenda 2030.

3 Mainstreaming de l'Agenda 2030 dans la coopération internationale de la Suisse

3.1 Principes clés

L'Agenda 2030 a introduit et/ou renforcé plusieurs principes de mise en œuvre qui sont pertinents pour la coopération internationale de la Suisse¹. Ces principes sont les suivants :

- » ne laisser personne de côté (« Leave no one behind ») et s'occuper en premier lieu des nations, des populations et des groupes sociaux les moins nantis (« reach the nations, peoples and segments of the society furthest behind first ») ;
- » favoriser la collaboration impliquant plusieurs acteurs ;
- » collaborer entre les différents secteurs en intégrant les trois dimensions du développement durable (économie, société et environnement) ;
- » assurer la cohérence des politiques par une approche pangouvernementale ;
- » mobiliser des financements supplémentaires grâce à l'aide publique au développement (APD) (p. ex. fonds mixtes) et tester des mécanismes de financement innovants.

Par ailleurs, les acteurs de la coopération internationale suisse soutiennent les pays partenaires pour qu'ils se dotent de leurs propres processus de mise en œuvre, lesquels :

- » se fondent sur des données probantes,
- » adoptent une approche pangouvernementale et donc encouragent l'élaboration de politiques entre les différents secteurs,
- » sont inclusifs et mobilisent un large éventail d'acteurs étatiques et non étatiques,
- » doivent rendre des comptes (rapports nationaux, revues nationales volontaires (RNV))

- » respectent les principes de Busan sur le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED)²

3.2 Adopter des mesures dans les pays partenaires

Au niveau multilatéral, la Suisse promeut des normes conformes à la vision de l'Agenda 2030. Elle s'engage également à accélérer sa mise en œuvre par des partenariats et par un renforcement de la redevabilité lors du suivi de l'Agenda 2030.

Au niveau bilatéral, la Suisse assiste ses partenaires dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030, tout en se concentrant sur le soutien à l'élaboration de stratégies nationales de développement durable fondées sur les ODD et sur des approches intersectorielles qui font le lien entre les priorités gouvernementales et au moins deux thématiques relevant de la coopération internationale de la Suisse (message 2017–2020, p. 2215). Dans le même temps, elle fournit un soutien en matière de programme pour les objectifs nationaux de développement durable des pays partenaires, puisque les instruments et les mesures, de même que le niveau d'ambition des programmes, sont toujours largement déterminés par le contexte local, par exemple en cas d'aide fournie aux partenaires humanitaires. En outre, des projets impliquant plusieurs intervenants, la collaboration avec le secteur privé et la société civile, ou les approches intersectorielles faisant intervenir plusieurs acteurs sont déjà en train de se développer dans l'esprit des ODD (voir exemples). L'objectif de la coopération internationale suisse est d'utiliser l'Agenda 2030 comme un cadre global qui définit en quoi consiste une contribution utile au développement durable et d'intensifier les efforts dans ce sens basés sur l'assimilation et l'impact espérés. En pratique, certaines des mesures et des activités ci-après pourraient être concernées.

1 Le terme « coopération internationale de la Suisse », tel qu'il est utilisé tout au long du présent document, est orienté vers la définition du message 2017–20 et inclut : 1) l'aide humanitaire (DDC) ; 2) la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement (DDC) ; 3) les mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement (SECO) ; 4) la coopération à la transition dans les Etats de l'Europe de l'Est (DDC et SECO) ; 5) les mesures de promotion de la paix et de la sécurité humaine (DSH)

2 <http://effectivecooperation.org/about/principles/>

Mesures et activités

SOUTENIR LES PAYS PARTENAIRES EN CE QUI CONCERNE L'ÉLABORATION DE STRATÉGIES NATIONALES :

- » S'impliquer activement dans la coordination des stratégies de développement durable des pays partenaires.
- » Énoncer des propositions thématiques lorsque cela est approprié et requis.
- » Promouvoir et encourager, chaque fois que cela est pertinent et possible, les liens et l'alignement des stratégies et plans de développement, de réduction des risques de catastrophe (RRC), de changement climatique (CDN et plan d'adaptation) aux niveaux national et infranational.
- » Promouvoir l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes.
- » Plaidoyer en faveur de processus de consultation transparents qui intègrent tous les acteurs étatiques et non étatiques concernés.
- » Défendre et encourager, chaque fois que cela est pertinent et réalisable, l'utilisation des indicateurs de résultat et des cibles des ODD dans les cadres de résultats et les plans de développement des pays.
- » Assurer la coordination avec les acteurs et partenaires.
- » Encourager les pays partenaires à soutenir les services proposés par le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, dont un grand nombre est financé par la Suisse.
- » Tirer parti des meilleures pratiques de la Suisse dans la mise en œuvre nationale de l'Agenda 2030 (voir point 5.1) ; présenter les contributions des projets aux ODD dans les pays partenaires respectifs.

ALIGNER LES STRATÉGIES DE COOPÉRATION SUISSES AVEC L'AGENDA 2030:

- » Harmoniser les stratégies de coopération suisse et les soutiens, programmes, projets et approches impliquant plusieurs intervenants avec un cadre commun de stratégies nationales basées sur les cibles et les indicateurs des ODD prioritaires au niveau local.
- » Rechercher les liens et alignements intersectoriels entre les différents domaines d'intervention.
- » Ouvrir le débat sur la manière dont la Suisse peut soutenir au mieux la mise en œuvre nationale de l'Agenda 2030 i) avec les ministères et les entités de l'administration nationale compétents, ii) entre les donateurs, iii) avec les agences des Nations Unies et les institutions financières internationales dans les pays partenaires, iv) avec d'autres partenaires de la coopération internationale (ONG, entreprises privées, fondations, universités, etc.)
- » Participer à des programmes conjoints dans la mesure du possible (par exemple, programme de suivi conjoint entre l'UE et le gouvernement suisse mis en œuvre au Cambodge).
- » Envisager d'apporter un soutien aux pays partenaires dans de nouveaux domaines d'action, par exemple en renforçant les capacités des services de statistique.
- » Organiser des événements et inviter les acteurs à démontrer l'engagement de la Suisse en faveur de l'Agenda 2030.
- » Rendre compte à la centrale des expériences réalisées, des cas rencontrés, des meilleures pratiques utilisées, etc. à des fins de communication, tout en exploitant les synergies pour réduire les redondances entre les rapports nationaux et internationaux.

AU NIVEAU DES PROGRAMMES ET DES PROJETS, IL S'AGIT D'ORIENTER CES DERNIERS EN FONCTION DE LEUR IMPACT POTENTIEL ET DE LEUR CONTRIBUTION AUX ODD :

- » Assurer que les objectifs des programmes/ projets et les approches d'implémentation soient en adéquation avec et contribuent aux plans et politiques sectorielles et soient intégrés dans le cadre de la stratégie de coopération pertinente ainsi que des cibles des ODD prioritaires au niveau local.
- » Lors de la planification et du suivi, tenir compte des interdépendances et des liens entre les cibles des ODD qui pourraient être ou sont concernées par le projet. Différentes publications sont disponibles pour soutenir ces activités, y compris le [Guide to SDG interactions](#) (International Council for Science, 2017), la Feuille de route pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives (ODD 16+) et les Guides de mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la RRC.
- » Renforcer les approches intersectorielles qui mettent en lien les priorités gouvernementales et au moins deux thématiques relevant de la coopération internationale de la Suisse.
- » Remédier aux problèmes qui empêchent une adéquation entre les projets et les ODD, par exemple lorsque la concentration des thématiques et le financement sectoriel entravent la collaboration multisectorielle.
- » Tenir compte des synergies et des arbitrages entre les ODD et les cibles lors de la mise en œuvre d'un projet.
- » Apporter de la valeur ajoutée par un dialogue politique fondé sur des données probantes, c'est-à-dire fonder les propositions et les contributions sur des faits avérés, en recourant par exemple à la recherche et à l'évaluation.
- » Envisager un ou plusieurs partenariats de mise en œuvre et faire participer les partenaires à des exercices de conception ou d'adaptation (p. ex. séances de réflexion, ateliers, etc.).
- » Réfléchir à la manière de faire participer le secteur privé pour soutenir des projets, mobiliser des fonds supplémentaires, etc. Lorsque cela est indiqué, mettre à l'essai de nouvelles procédures et de nouveaux instruments de financement, tels que le mécanisme de financement de l'impact social.
- » Demander l'avis de la centrale (Direction du développement et de la coopération (DDC), Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), Division Sécurité humaine (DSH)), consulter des experts locaux ou internationaux, s'inspirer de projets similaires déjà conçus en fonction des ODD ou adaptés à ceux-ci, et s'enquérir de ce qui se fait de mieux.
- » Examiner l'évolution intersectorielle de l'orientation thématique et en évaluer le potentiel (en fonction des liens entre les ODD).
- » Tenir compte du potentiel de transformation des ODD transversaux tels que l'égalité des sexes, la santé, l'emploi ou l'éducation pour la réalisation de nombreux autres ODD, par exemple dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie, en renforçant les activités éducatives dans des programmes à travers les secteurs (c'est-à-dire composantes d'éducation basique et/ou de formation professionnelle intégrées dans les programmes d'autres secteurs).

Cette liste n'est pas exhaustive, mais elle montre qu'une (ré)orientation des activités de la coopération internationale de la Suisse au niveau des pays dans le cadre de l'Agenda 2030 est réalisable. Le mainstreaming de l'Agenda 2030 dans ce contexte implique d'élargir l'éventail des instruments (planification, montage institutionnel, financement, partenariats et suivi des activités de projet). À cette fin, il s'agit de garder les ODD à l'esprit tout au long du cycle du projet, de tester de nouveaux partenariats (multipartites) et des instruments de financement novateurs, et d'explorer les moyens de collaborer de manière véritablement intersectorielle. Des publications et outils de guidage supplémentaires peuvent être trouvés sous le point 7.

3.3 Mainstreaming de l'Agenda 2030 dans le contexte multilatéral

Les organisations multilatérales sont des partenaires essentiels pour réaliser les ODD dans les pays concernés, en proposant des directives normatives, une assistance technique, un renforcement des capacités ou la fourniture de services. Représentant 40 % du total de l'aide publique au développement, les organismes multilatéraux sont incontournables pour mettre en œuvre les ODD et pour garantir le suivi et la redevabilité (voir point 6). Au travers du message 2017–2020, la Suisse fournit une contribution de base à quinze organisations prioritaires et un financement à six organisations humanitaires prioritaires qui doivent s'aligner sur l'Agenda 2030. La Suisse soutient cette harmonisation en appuyant les fonctions normatives des organisations et en s'engageant activement dans leurs organes directeurs afin d'influencer les activités des programmes.

Les changements de paradigme engendré par l'Agenda 2030 modifient également la façon dont les organisations multilatérales fournissent leur assistance aux pays de programme. La Suisse apporte son soutien à ses agences prioritaires pour que leur action en faveur des ODD soit davantage intégrée. Cela nécessite d'adapter les modes de collaboration entre les organisations dans les pays concernés. Le processus actuel de réforme du système des Nations Unies pour le développement revêt une importance particulière à cet égard. La Suisse soutient activement ce processus, en s'attachant notamment à améliorer la coordination des agences des Nations Unies à l'échelle nationale, mission confiée à un coordonnateur résident renforcé. En outre, la Suisse veille à ce que les organisations planifient et, le cas échéant, réalisent conjointement les ODD aux niveaux mondial et national.

3.4 Le cas des partenariats multi-bi

Les organisations multilatérales sont des partenaires importants de la coopération internationale de la Suisse, y compris au niveau bilatéral. Pour la plupart, les bureaux des agences des Nations Unies dans les pays partenaires travaillent conformément à l'initiative *One UN* (Une ONU) et sont ainsi dirigés par un coordonnateur résident (CR). Ils ont pour mandat de promouvoir l'Agenda 2030 et les ODD dans les pays et régions partenaires. Ils peuvent jouer un rôle clé dans la mise à l'échelle et l'optimisation de l'engagement local de la Suisse en faveur de la mise en œuvre des ODD.

Les partenariats avec des organisations multilatérales au niveau bilatéral, y compris les agences des Nations Unies, les banques régionales de développement et le Groupe de la Banque mondiale, devraient donc servir à :

- » Encourager et soutenir les organisations multilatérales pour la promotion de l'Agenda 2030 et les ODD.
- » Proposer d'intégrer l'Agenda 2030 dans les stratégies et activités des organisations multilatérales dans les pays partenaires. Soutenir l'initiative *One UN* (Une ONU) en ce qui concerne l'engagement des agences des Nations Unies en faveur des ODD aux niveaux national et local.
- » Utiliser des mécanismes de coordination multilatérale dans les pays et régions partenaires pour faciliter l'intégration des ODD dans les secteurs public et privé.
- » Exiger une programmation conjointe intersectorielle et multipartite.
- » Affecter des contributions multi-bi (contributions aux organisations multilatérales qui ne sont pas des contributions de base) ainsi que des contributions à des fonds d'affectation spéciale et aux programmes conjoints aux ODD prioritaires de la coopération internationale de la Suisse et de ses pays partenaires.

Les partenariats multi-bi peuvent ainsi servir les objectifs de la coopération internationale suisse et stimuler la mise en œuvre et l'harmonisation avec l'Agenda 2030 dans les pays et régions partenaires. En facilitant la coordination entre les donateurs, les autorités publiques et d'autres acteurs concernés pour mettre en œuvre les programmes et les projets, les partenariats multi-bi jouent un rôle catalyseur dans la perspective de la réalisation des ODD.

3.5 Travailler avec des partenaires non gouvernementaux

L'Agenda 2030, et en particulier l'ODD 17, souligne le rôle fondamental des partenariats et la nécessité d'impliquer un large éventail d'acteurs non gouvernementaux.

La coopération internationale de la Suisse cultive une longue tradition de partenariats avec des acteurs non gouvernementaux, en particulier avec les ONG suisses. Leur expertise, leurs compétences et leurs réseaux spécifiques représentent un atout précieux pour atteindre les objectifs définis dans le message et l'Agenda 2030. L'un des principaux piliers du modèle des partenariats institutionnels de la DDC consiste à renforcer les partenariats et les alliances multisectoriels afin de partager l'expertise, et de reproduire les innovations. En outre, les initiatives existantes des partenaires non gouvernementaux de la DDC jouent un rôle d'interface important entre les interventions effectuées dans les pays partenaires et le travail de sensibilisation aux ODD en Suisse.

L'engagement global de la Suisse en faveur de l'Agenda 2030 crée une dynamique favorable à l'union des forces avec les partenaires de la société civile, du monde académique et du secteur privé. Les partenariats renforcés permettent aux différents acteurs de contribuer au succès et aux résultats grâce à leur expertise spécifique. Ils sont indispensables pour travailler de manière plus globale, intégrée et orientée vers l'avenir. Par exemple, comme il est essentiel d'aborder les interdépendances et les arbitrages entre les ODD, la diversité des ONG suisses partenaires en termes d'expertise thématique et opérationnelle permettra la mise en œuvre des 17 ODD d'une manière intégrée et globale.

Par ailleurs, le processus d'intégration en cours des représentations diplomatiques suisses à l'étranger donne une impulsion significative et constitue une opportunité de tirer parti de la diversité des acteurs suisses, en vue d'atteindre conjointement les objectifs du message et de l'Agenda 2030.

3.6 Référence, besoins et opportunités

L'administration fédérale a réalisé une étude de référence, sous l'égide de la DDC et de l'Office fédéral du développement territorial (ARE), pour évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et identifier les domaines pouvant être optimisés eu égard aux cibles des ODD. L'étude de référence portait aussi bien sur le plan national que sur les contributions internationales de la Suisse destinées à la réalisation des cibles des ODD, y compris celles de la coopération au développement et des politiques sectorielles extérieures.

L'un des principaux résultats ressortant de cette étude est que les thèmes prioritaires de la coopération internationale de la Suisse sont en général alignés avec les ODD. La coopération internationale suisse s'est imposée au premier plan des initiatives sur des questions et secteurs spécifiques visant à faire progresser les ODD. Seules quelques lacunes ont été identifiées, comme une aide mieux ciblée aux pays les moins avancés ou le renforcement des capacités statistiques nationales.

Il est important de considérer les ODD comme un ensemble d'objectifs interdépendants qui doit être atteint dans sa globalité. Cela nécessite une approche nettement plus intégrée de la résolution des problèmes ainsi que de la coordination et de la coopération entre les secteurs.

La DDC, le SECO et la DSH sont impliqués dans une série de mécanismes de coordination nécessaires pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Ceux-ci sont conçus de manière très différente et sont en général dominés par des intérêts sectoriels (p. ex. mécanisme de la coopération internationale en matière de migration (IMZ), plateforme PLAFICO sur le financement de la coopération dans le domaine de l'environnement ou CIDD Eau). Jusqu'à présent, l'Agenda 2030 a joué un rôle important en favorisant la collaboration entre les offices fédéraux, par exemple dans le cadre du groupe de travail interministériel, qui comprend des représentants de jusque 19 offices. Il s'agit là d'une excellente occasion pour les acteurs de la coopération internationale suisse d'utiliser de manière systématique l'Agenda 2030 comme cadre de référence global pour la collaboration interministérielle et de l'intégrer dans les mécanismes politiques et de coordination. Des exemples pertinents, à l'image de la politique étrangère en matière de santé, pourraient ainsi servir de modèle.

Exemples

AUGMENTER LE NOMBRE D'EMPLOIS ET EN AMÉLIORER LA QUALITÉ GRÂCE AU TOURISME DURABLE

Le SECO soutient des projets de tourisme durable dans les pays en développement ou émergents. Les partenariats avec le secteur privé, les technologies innovantes respectueuses de l'environnement et de meilleures conditions de travail constituent les facteurs déterminants pour créer des emplois et réduire la pauvreté de manière durable. Ces travaux visent à contribuer à la réalisation des objectifs du SECO relatifs à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité, à l'instauration de conditions-cadre propices à l'activité économique et à une croissance à faible taux d'émissions et à l'épreuve du changement climatique.

En Indonésie et au Vietnam, le nombre de touristes croît de 9 % chaque année. Le SECO soutient la création d'emplois durables pour la population locale dans l'industrie du tourisme de pays partenaires tels que l'Indonésie, le Vietnam, le Kirghizistan, la Tunisie et le Pérou. Les principales destinations touristiques indonésiennes ont du mal à faire face aux impacts négatifs du tourisme de masse et le partage des richesses avec la population locale pose de multiples défis. Pourtant, l'Indonésie a l'intention de créer dix « nouveaux Bali » d'ici à 2020 pour stimuler le développement économique et les investissements. Les projets touristiques soutenus par le SECO visent ainsi à renforcer économiquement les régions pauvres. Le projet WISATA II, par exemple, réunit des entreprises privées, des autorités et la population locale pour promouvoir les régions pauvres d'Indonésie. Le SECO contribue à l'accessibilité des richesses naturelles et culturelles aux touristes tout en les protégeant, en les entretenant et en les valorisant. Par exemple, un projet portant sur des « centres de production plus propres » a favorisé des technologies écologiques innovantes en Tunisie en fournissant aux grands hôtels de nouvelles installations et méthodes de production. En conséquence, la consommation d'énergie et d'eau des hôtels a diminué et l'efficacité de leur gestion des déchets a augmenté, tout en réduisant leur impact sur l'environnement. Ils remplissent par ailleurs les conditions requises pour l'obtention du label de durabilité Travelife, qui permettra d'attirer de nouveaux touristes soucieux de l'environnement.

Les emplois durables intègrent également des aspects sociaux et ne nuisent pas aux employés. Pour atteindre cet objectif, le SECO soutient le programme SCORE de l'Organisation internationale du travail. Ce programme développe les capacités des petites et moyennes entreprises à appliquer les normes internationales en matière de droit du travail. Il présente de meilleures façons de coopérer, de favoriser les conditions de travail et d'augmenter la productivité. Le programme SCORE soutient également l'application de normes éthiques dans le secteur du tourisme, notamment contre l'exploitation sexuelle des enfants.

ALIMENTATION DURABLE POUR TOUS (SN4A) : ASSOCIER AGRICULTURE DURABLE, SANTÉ ET ÉGALITÉ DES SEXES

La malnutrition résulte d'un régime alimentaire déficient en certains nutriments comme les vitamines et les minéraux, et elle affecte des millions de personnes dans le monde. Les raisons pour lesquelles ces personnes ne disposent pas d'une alimentation saine et diversifiée sont nombreuses et complexes ; elles tiennent notamment à un accès limité à des aliments variés, à un manque de connaissances sur les bienfaits d'une alimentation diversifiée ainsi qu'à des normes culturelles et des traditions qui prescrivent les aliments devant être consommés par les différents membres des ménages. Par le passé, les programmes alimentaires n'abordaient souvent pas l'ensemble de ces problèmes dans leur complexité, partant du principe que lorsque les personnes ont suffisamment à manger, leur alimentation est bonne.

Le programme Sustainable Nutrition 4 All (SN4A) propose une approche globale qui aborde simultanément tous ces facteurs interdépendants et permet d'améliorer la nutrition en renforçant la capacité des communautés à apporter elles-mêmes les changements nécessaires. Les conséquences d'une meilleure alimentation sont abordées en encourageant les communautés à adopter les principes de biodiversité agricole et à améliorer la diversité alimentaire, en particulier au niveau des ménages. En outre, l'approche SN4A induit un changement de comportement en favorisant la compréhension des facteurs décisifs pour une meilleure alimentation, avec une attention particulière portée aux relations entre les sexes au sein du ménage. Le projet SN4A renforce également les capacités des populations locales à stimuler la demande d'aliments de qualité nutritive supérieure, tout en améliorant l'offre de légumes riches en nutriments des petits exploitants agricoles, et améliore les capacités de gouvernance au niveau national.

SN4A est une initiative conjointe de l'ONG internationale SNV, de l'Institut royal tropical néerlandais (KIT), du Centre d'innovation pour le développement de l'Université de Wageningen (Pays-Bas) et de la DDC. À ce jour, le programme a été mis en œuvre en Zambie et en Ouganda, et 8000 ménages en ont bénéficié.



ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (EDD) EN MONGOLIE

En raison du boom de l'exploitation minière, la Mongolie est l'un des pays qui connaît la croissance la plus rapide au monde. Toutefois, le développement de ce pays démontre aussi que la croissance économique ne suffit pas à elle seule à assurer un développement durable. L'industrialisation tributaire de l'exploitation des ressources minérales menace l'équilibre écologique, et l'urbanisation rapide engendre des problèmes socioculturels supplémentaires. Confrontée à ces défis, la Mongolie prend conscience de l'importance de passer d'une économie « brune », fondée sur les combustibles fossiles, à un développement « vert », respectueux de l'environnement et équitable. Reconnaissant le rôle transformateur de l'éducation au service du développement durable et de la responsabilité environnementale, le gouvernement mongol a donc lancé un processus global de réforme de l'éducation pour déployer l'Éducation au développement durable (EDD). Un programme national est mis en œuvre au sein du système éducatif en vue d'intégrer l'EDD dans les programmes réguliers des 628 écoles publiques dans l'enseignement primaire et secondaire. Les établissements scolaires collaboreront à leur tour avec les collectivités et les entreprises « vertes » pour intégrer le développement durable au-delà du secteur de l'éducation. En s'engageant auprès de ces acteurs du changement, la Mongolie bénéficiera d'un cadre institutionnel et organisationnel favorable au développement durable. Tout en favorisant le développement durable en l'introduisant dans le système éducatif, l'EDD applique une conception équitable de la durabilité pour l'ensemble de la société, qui inclut les groupes vulnérables, les institutions publiques, les entreprises, la société civile, les cadres institutionnels et juridiques et la sensibilisation du public. La DDC soutient cette réforme par la création d'éco-écoles, qui se sont avérées être un outil efficace pour accroître les connaissances et la participation des élèves, des enseignants et des parents relatifs aux enjeux environnementaux locaux, et pour stimuler les changements de comportement. Ce projet renforce le potentiel de transformation de l'éducation dans tous les secteurs pour développer les compétences et les connaissances nécessaires à la transition vers des industries plus respectueuses de l'environnement et pour trouver de nouvelles solutions aux problèmes environnementaux. Ainsi, des institutions publiques nationales telles que l'Université d'État mongole pour l'éducation, l'Institut de recherche sur l'éducation, l'Institut de perfectionnement professionnel des enseignants et les centres de formation continue reçoivent un appui pour déployer l'EDD dans l'ensemble du pays. Afin que les effets dépassent le cadre du système éducatif, des organisations ou des entreprises publiques et privées sélectionnées obtiendront une aide lors du développement d'entreprises « vertes », conformément aux normes reconnues au niveau international, telles que la norme ISO 14001.

IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE DU PROGRAMME DE DIALOGUE TUJENGE AMANI ! EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

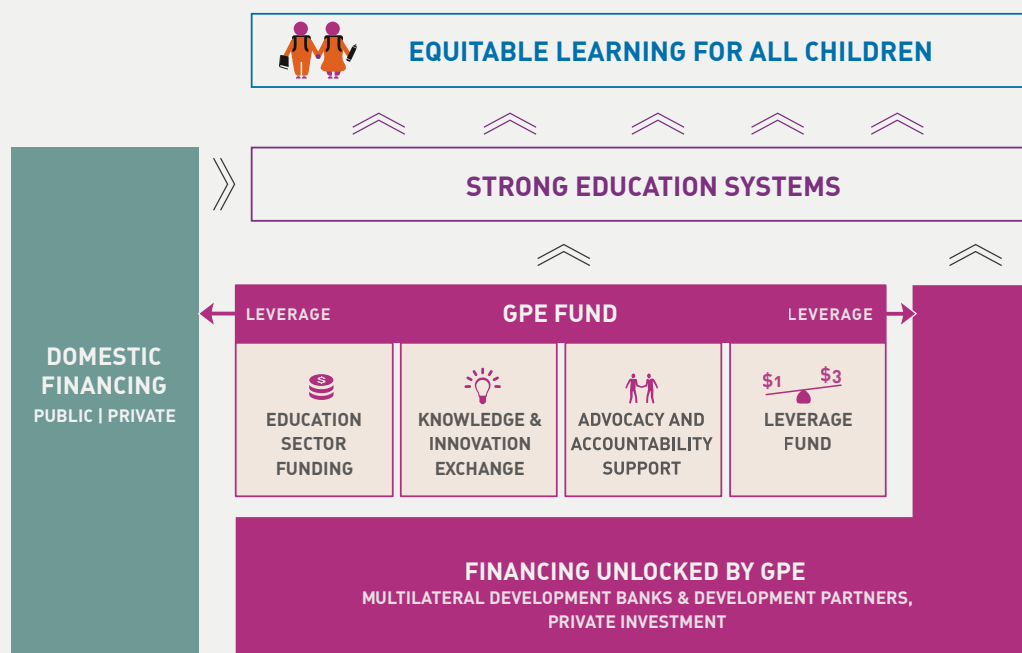
La DSH soutient et accompagne plusieurs initiatives visant à promouvoir le dialogue inclusif et la résolution non-violente des conflits (ODD 16). L'une d'elle est le programme Tujenge Amani ! (littéralement « Construisons la paix »), une approche de transformation des conflits visant la réduction de violences communautaires à travers le dialogue social, le renforcement des capacités des acteurs locaux et l'encadrement de la jeunesse. Tujenge Amani ! travaille sur la résilience des communautés locales aux chocs externes et sur un rétablissement de la confiance entre tous les acteurs au niveau local, notamment la population et les représentants des jeunes, des femmes (ODD 5), des groupes armés et des forces de sécurité, afin qu'ils élaborent leur propre mécanisme de prévention et de résolution des conflits.

Au Sud-Kivu, dans le territoire riche en minerais de Shabunda, l'analyse des conflits a fait ressortir la problématique des mines « sauvages », contrôlées par des hommes armés et à la source de nombreux conflits. Face à l'ampleur du problème et sur demande de la population, un dialogue social a été mené au printemps 2016 dans le cadre d'un atelier de travail. Dans ce cadre, la communauté a reçu des informations précises sur les lois qui encadrent l'exploitation minière artisanale et sur les possibilités de s'organiser afin d'obtenir des certifications « vertes » pour ces mines (à savoir pas d'armes dans les mines, pas d'enfants, etc.) et y travailler légalement (ODD 1). Dans l'année qui a suivi cet atelier, plusieurs mines ont pu être régularisées et certifiées, avec pour résultat non seulement une sécurité accrue dans les activités minières, mais également une hausse des revenus pour la communauté (ODD 8). Les minerais extraits de ces mines certifiées se vendent à de meilleurs prix, en toute légalité. Les mineurs sont mieux payés et le travail est supervisé par des instances civiles et non plus militaires ou issues des groupes armés rebelles. Ce programme de dialogue a donc un impact direct sur la vie des personnes les plus défavorisées, augmentant leur revenu et favorisant leur intégration sociale, économique et politique (ODD 10).



PARTENARIAT MONDIAL POUR L'ÉDUCATION (GPE)

Le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) est le seul partenariat multipartite et la seule plateforme de financement qui mobilise l'aide aux niveaux mondial et national en faveur des systèmes éducatifs des pays en développement, avec une priorité accordée aux enfants et aux jeunes les plus démunis et les plus vulnérables. En tant que principal partenaire de la DDC, le GPE réunit des gouvernements de pays en développement, des donateurs, des organisations internationales, des représentants de la société civile, des organisations d'enseignants ainsi que le secteur privé et des organismes philanthropiques pour améliorer l'accès et la qualité de l'éducation. Les progrès accomplis font l'objet d'un suivi et sont mesurés dans un cadre exhaustif fondé sur les résultats, qui exige de tous les partenaires du GPE de rendre des comptes. Le plan stratégique 2016–2020 du GPE, qui se situe dans la logique de l'Agenda 2030, ainsi que son ambitieux cadre d'apport de ressources et d'octroi de financement permettent un changement progressif dans le financement du développement de systèmes éducatifs efficaces. Il permet un cofinancement accru et utilise activement les subventions pour mobiliser des fonds provenant d'autres sources, telles que les banques multilatérales de développement et les investissements privés. À ce jour, plus de 60 pays ont bénéficié du soutien du GPE, dont 25 pays prioritaires de la DDC, et plus de 50 % des fonds sont investis dans des contextes fragiles. Le nouveau cadre de financement permettra à 89 pays de bénéficier d'un soutien financier à partir de 2018.



GPE 2020 Strategic Plan



PROJET VISANT À PROMOUVOIR L'EXPERTISE DU SECTEUR PRIVÉ ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AFIN DE CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (SDG 8), TOUT EN PARTICIPANT À PLUSIEURS AUTRES OBJECTIFS TELS QUE L'ODD 12 (CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES) OU L'ODD 17 (PARTENARIATS)

L'une des priorités de la Suisse est la prise en compte transversale des enjeux des droits de l'homme dans ses activités, car elle contribue à la paix, à la sécurité et à la prospérité. En tant que pays accueillant le siège de quelques-unes des plus importantes multinationales mondiales, la Suisse doit accorder une attention particulière au respect des droits de l'homme par le secteur privé et en particulier par les entreprises actives dans le négoce des matières premières. À cet égard, des représentants de ce secteur, des ONG et l'administration fédérale ont convenu d'élaborer un guide sur la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans le secteur du négoce des matières premières. Un comité consultatif composé des différents acteurs a été mis sur pied pour orienter les différentes étapes de l'élaboration du guide. Il est prévu qu'il comprenne des recommandations sur la diligence voulue et les rapports requis en matière de droits de l'homme. La publication du guide est prévue pour l'automne 2018.



GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES AU MAROC – TIRER PARTI DU PARTENARIAT

A moins que les risques de catastrophes ne soient gérés efficacement, l'augmentation du nombre de catastrophes, des pertes et des impacts continuera de compromettre les efforts visant à réduire la pauvreté et à réaliser un développement durable. Cette observation est au cœur de la stratégie de gestion intégrée des risques que le Maroc a initiée en 2008 avec le soutien de la Suisse. Le Maroc est fortement exposé aux aléas naturels : inondations, sécheresses, mouvements terrestres, tremblements de terre, risques acridiens, tempêtes marines et tsunamis. Le pays se développe rapidement avec une urbanisation intense le long des côtes, des rivières ou des cours d'eau, et sera particulièrement affecté par les changements climatiques, multipliant les risques, y compris pour les infrastructures critiques. Depuis plusieurs années, le pays s'est engagé dans des actions de sensibilisation, de prévision et de prévention des risques et a renforcé ses forces et ressources de protection civile. Il a mis en place des structures importantes telles que le Centre de veille et de coordination (CVC) et le Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles (FLCN) qui comprend les risques climatiques. Le Maroc travaille actuellement sur les déficits de gouvernance ; l'engagement de la Suisse envers la RRC au Maroc a contribué à chaque pas sur la voie de la résilience face aux catastrophes et ce grâce à une approche pangouvernementale et à une mobilisation des partenariats pour atteindre un but commun dans l'esprit de l'ODD 17. Ce partenariat a été développé avec un faible investissement en termes de trésorerie, mais avec un engagement constant depuis 2008 : carte nationale de la vulnérabilité (GFDDR-WB) complétée par des projets (DDC) avec les communautés locales, renforcement des capacités de protection civile (USAR) et expertise technique détachée auprès du ministère de l'intérieur (en charge de la RRC) ; et deux programmes du SECO sur l'assurance et le financement des risques de catastrophes – qui a soutenu la mise en place d'une assurance nationale dans l'agriculture pour protéger les plus vulnérables – et sur les villes résilientes mis en œuvre par la Banque mondiale. L'OCDE, avec le financement de la Suisse (DDC), soutient maintenant le Maroc pour renforcer la capacité de RRC au niveau infranational.

Au Maroc, la réduction des risques de catastrophe a fourni un point d'entrée important pour lancer des discussions sur des questions plus sensibles telles que sur la gestion des ressources en eau, l'agriculture et l'aménagement du territoire en milieu urbain et rural.



4 L'Agenda 2030 et ses implications à l'échelle mondiale

Depuis le début du XXI^e siècle, le monde a accompli des progrès considérables sur bien des aspects du développement humain. Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont mobilisé des soutiens sans précédent qui ont contribué à un niveau d'alphabétisation record chez les jeunes, à la réduction de moitié de l'extrême pauvreté et au recul constant du taux de mortalité infantile. Malgré ces grands progrès, des défis doivent encore être relevés: entre autres l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes, la protection de la planète contre les effets du changement climatique dans l'intérêt des générations actuelles et futures, la gestion de la crise des réfugiés et la mise en place de systèmes économiques et financiers mondiaux stables et résilients. Ils illustrent l'ampleur de ce qui doit être accompli pour faire aboutir le travail inachevé des OMD. Nous devons trouver des moyens d'évaluer les progrès réalisés qui dépassent une conception purement économique sans oublier de prendre en compte toutes les dimensions du développement durable (OCDE 2016).

L'Agenda 2030 fournit un cadre intégré utile pour collaborer à la réalisation d'un ensemble d'objectifs commun avec la volonté de ne laisser personne de côté et de toucher avant tout les moins nantis. Cet agenda universel est fondé sur l'idée selon laquelle il n'est possible d'obtenir une prospérité partagée et d'accomplir les responsabilités intergénérationnelles qu'à travers un partenariat renouvelé impliquant tous les pays et les acteurs concernés. Le PAAA, l'Accord de Paris sur le climat et le cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (tous adoptés en 2015) renforcent encore ce cadre et nous servent d'indicateurs pour réaliser les objectifs ambitieux (OCDE 2016).

Base stratégique de l'Agenda 2030 – les cinq P : Population, Planète, Prospérité, Paix, Partenariat



Les cinq P constituent la base stratégique de l'Agenda 2030. Ils comportent les trois dimensions du développement durable selon la définition donnée dans le rapport Bruntland³, à savoir la dimension sociétale (Population), la dimension économique (Prospérité) et la dimension environnementale (Planète), auxquelles viennent s'ajouter le Partenariat (au niveau systémique et au niveau de l'exécution) et la Paix (justice, sécurité humaine et gouvernance institutionnelle). Pour la première fois dans l'histoire des Nations Unies, les États membres ont réussi à surmonter les obstacles traditionnels entre acteurs et politiques dans les domaines de l'environnement, du développement, des droits de l'homme et de la sécurité. Ils ont ainsi établi un lien explicite entre les trois piliers des Nations Unies : les droits de l'homme, la paix et la sécurité ainsi que le développement.

3 Cf. rapport Bruntland <http://www.un-documents.net/our-common-future.pdf>

« La mise en œuvre des ODD sera une équation complexe à résoudre, comportant de nombreuses variables. En effet, bien que l'Agenda 2030 soit divisé en 17 ODD, il repose sur le constat selon lequel le progrès dans un domaine dépend de l'action engagée dans un autre. Ce progrès en matière de développement ne peut être dissocié des actions dans les deux autres piliers des Nations Unies que sont la paix et la sécurité ainsi que les droits de l'homme. En d'autres termes, les lignes de démarcation traditionnelles entre les différentes disciplines ne servent qu'à restreindre notre champ de vision. Les trois piliers de l'ONU doivent désormais converger. »⁴

Michael Møller, directeur général
des Nations Unies, Genève

4.1 L'Agenda 2030, un changement de paradigme dans la coopération internationale

La mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de ses ODD requiert une approche pangouvernementale qui suppose que les gouvernements travaillent ensemble à tous les niveaux au-delà des silos sectoriels et qu'une collaboration étroite soit possible avec la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé. L'Agenda 2030 adopte une approche transformationnelle s'agissant de faire face aux problèmes de développement en intégrant les trois dimensions du développement durable (économie, société et environnement) et en mettant l'accent sur la réduction des inégalités plutôt que sur la pauvreté uniquement. En ce sens, il va au bien au-delà de la coopération internationale au développement. Il n'en réclame pas moins un changement de paradigme. Les objectifs, qui sont liés et présentent de nombreuses dimensions, ainsi que le paysage de plus en plus complexe des acteurs impliqués, y compris ceux du secteur privé, de la société civile, des milieux universitaires ou les nouveaux acteurs que représentent les grandes métropoles, impliquent la nécessité pour la coopération au développement de s'orienter vers des partenariats multipartites pour obtenir des résultats en matière de développement durable (DAES 2016).

Étant donné son caractère universel, l'Agenda 2030 doit être mis en œuvre par tous les États membres de l'ONU. Le document final de l'Agenda 2030 reconnaît la responsabilité première de chaque pays envers son propre développement économique et social. L'Agenda 2030 n'est pas un programme de coopération au développement classique. Il remet

en cause la vision traditionnelle de la coopération au développement selon deux axes.

Premièrement, en association avec le PAAA, l'agenda invite à une mobilisation accrue des ressources, y compris les ressources publiques nationales et internationales, les entreprises et le secteur financier privé, la viabilité de la dette, le commerce, les sciences, les technologies, l'innovation et le renforcement des capacités. Le PAAA confirme que l'APD demeure une variable déterminante dans l'équation de l'expertise en matière de développement, du développement des capacités et du financement du développement durable. Compte tenu du manque de ressources d'APD, elles devraient servir à compléter les efforts déployés par les pays partenaires pour mobiliser des ressources publiques nationales et rassembler des capitaux privés (DAES 2016).

Deuxièmement, l'ODD 17 souligne l'importance d'un partenariat mondial renouvelé pour œuvrer à la réalisation de l'agenda global ainsi que la nécessité de collaborer avec un large éventail d'acteurs étatiques et non étatiques, notamment le secteur privé, la société civile et la communauté universitaire pour faire progresser la mise en œuvre de l'Agenda. Cette ambition fait de la réalisation des ODD un défi pour la société globale dans son ensemble. Cet objectif, y compris le principe qu'il sous-tend de ne laisser personne de côté, se manifeste dans l'ODD 17, qui demande explicitement aux pays développés de remplir leur rôle d'assistance aux pays en développement dans les domaines financier, technologique et commercial ainsi qu'en matière de renforcement des capacités. En outre, l'ODD 17 souligne l'importance de traiter un certain nombre de questions systémiques telles que la redevabilité, la cohérence des politiques, les données et les statistiques, le suivi et la diffusion. Une cohérence des politiques au sein des systèmes économique, monétaire, financier et boursier internationaux doit dès lors caractériser les moyens de mise en œuvre. Les acteurs de la coopération internationale suisse appliquent d'ores et déjà le principe de la cohérence des politiques et continueront à promouvoir une telle cohérence sur les plans national et international.

En outre, pour mesurer les progrès du développement, les gouvernements sont invités à renforcer les capacités permettant d'accroître la disponibilité de données ventilées de qualité, en particulier dans les pays les moins avancés. Cela permettra de prendre des décisions politiques fondées sur des données probantes et de suivre les progrès accomplis.

4 <http://www.universal-rights.org/blog/by-invitation/no-sdg-human-rights-entire-2030-agenda-premised-foundation-human-rights/>

4.2 Dispositif institutionnel mondial

Le mécanisme de suivi et de révision défini par l'Agenda 2030 comporte trois niveaux⁵ :

- » Le **niveau national** est le plus important étant donné que les États membres portent la principale responsabilité de la mise en œuvre. L'Agenda 2030 encourage les pays à effectuer des revues régulières et inclusives, en recourant à des contributions d'acteurs non étatiques, de sorte à élaborer des rapports sur les progrès réalisés au niveau national et au niveau régional.
- » Le suivi et la révision effectués **au niveau régional**, qui reposent sur les efforts réalisés à l'échelle nationale, peuvent offrir des occasions utiles d'apprentissage entre pairs, au moyen notamment de revues volontaires, de partage de bonnes pratiques ou par l'adoption d'objectifs communs. L'Agenda 2030 encourage les États membres à organiser un suivi et une révision au niveau régional au sein des commissions régionales existantes.
- » À **l'échelle mondiale**, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable (FPHN) est le principal forum permettant de superviser un ensemble de processus de suivi et de révision. Il prend place chaque année au niveau ministériel sous les auspices du Conseil économique et social (ECOSOC) de l'ONU et tous les quatre

ans au niveau des chefs d'État dans le cadre de l'Assemblée générale de l'ONU. Ce forum facilite les échanges d'expériences, de réussites et de problèmes et fournit des pistes de suivi.

Deux rapports de mise en œuvre distincts mais complémentaires ont lieu :

- » Les États membres sont invités à participer à une revue nationale volontaire (RNV), qui permet d'évaluer les progrès réalisés par les pays concernant la mise en œuvre des ODD. Cet outil repose sur les rapports de mise en œuvre nationaux.
- » Des revues thématiques sur l'état d'avancement de la réalisation des ODD et de thèmes transversaux ont également lieu dans le cadre du FPHN.

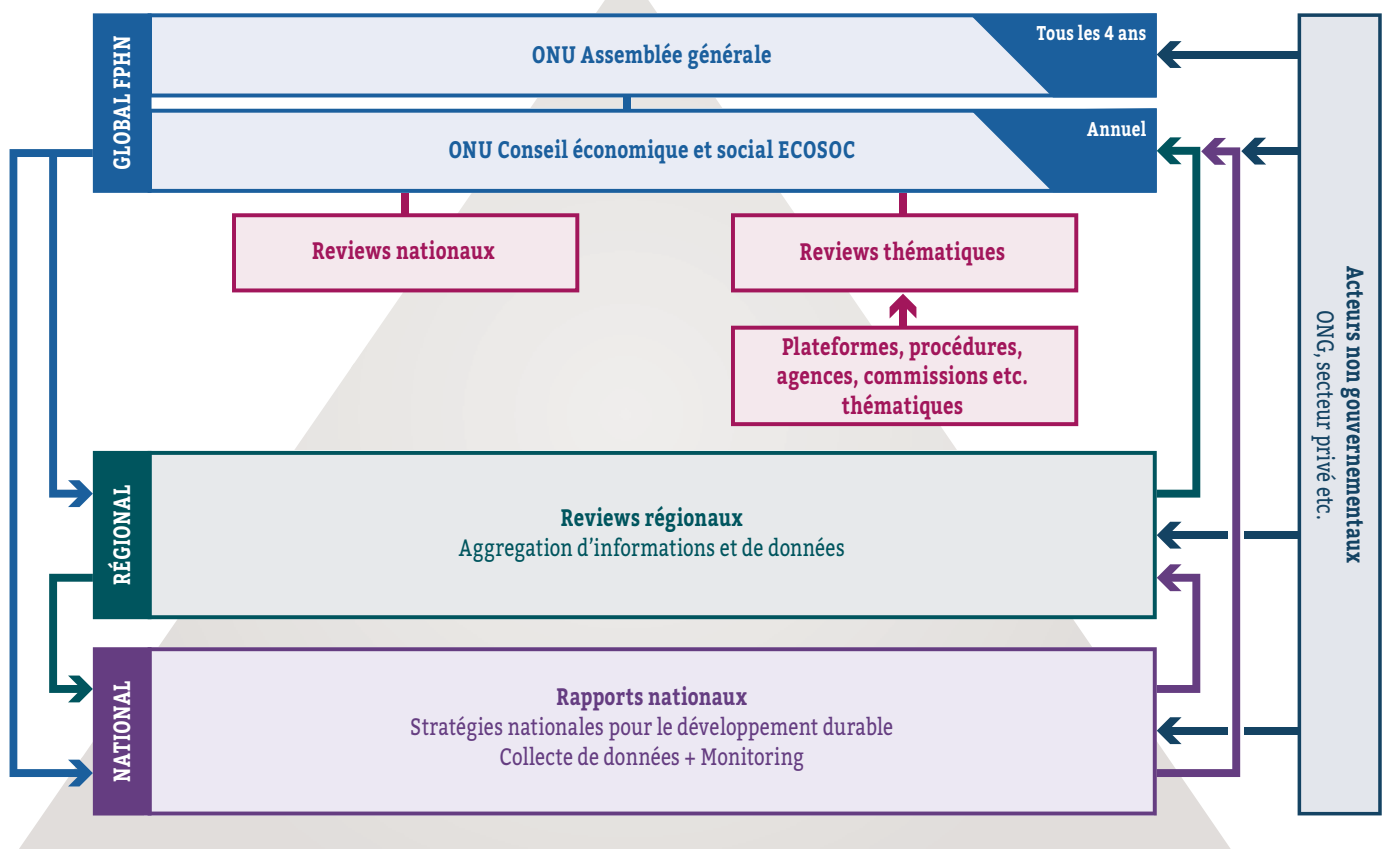
Le FPHN fonctionne en étroite relation avec l'Assemblée générale, l'ECOSOC et d'autres organes et forums importants afin d'encourager la cohérence et la coordination des politiques de développement durable de permettre de garantir que des synergies efficaces sont assurées grâce aux mécanismes de suivi et de revue de l'ensemble des conférences et processus importants des Nations Unies.

La Suisse a présenté ses premières étapes de mise en œuvre (voir ci-dessus) lors du forum 2016 et une première RNV dans le cadre du forum 2018.⁶

5 Assemblée générale de l'ONU 2015b, §78-87.

6 Voir www.2030agenda.ch

Dispositif institutionnel du Forum politique de haut niveau pour le développement durable (FPHN)



5 Pertinence de l'Agenda 2030 pour la Suisse et la coopération internationale

Le développement durable est inscrit dans la Constitution fédérale, de même que les mesures que doit prendre la Confédération suisse pour le promouvoir.⁷ La Suisse est engagée en faveur du principe du développement durable. Elle a par ailleurs participé activement à l'élaboration de l'Agenda 2030 et des Objectifs de développement durable (ODD) en participant au groupe de travail ouvert sur les ODD (2013–2014), à des négociations intergouvernementales (2014–2015) et en menant un vaste dialogue sur ce sujet sur le plan national.

5.1 Mise en œuvre de l'Agenda 2030 par la Suisse

Sur la base d'un mandat délivré par le Conseil fédéral en décembre 2015, la Suisse a pris plusieurs mesures pour mettre en œuvre l'Agenda 2030. Ces mesures ont été mises à exécution à travers des instruments existants, notamment la stratégie pour le développement durable du Conseil fédéral (2016–2019) et le message sur la coopération internationale de la Suisse (2017–2020). L'Agenda 2030 est également mentionné dans d'autres stratégies telles que le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour la période 2017–2020 et la politique extérieure en matière de santé, ce qui constitue un signe très positif et une étape importante vers son intégration dans tous les domaines politiques.

Suite à l'adoption de l'Agenda, plusieurs mesures ont été prises pour faciliter la réalisation efficace et effective des objectifs. Prises sous la direction conjointe de la DDC et de l'Office fédéral du développement territorial (ARE), ces mesures consistaient :

- » en une analyse des lacunes politiques fondée sur une évaluation de base élaborée en vue d'identifier d'autres domaines d'action ;
- » en l'expansion du système d'indicateurs pour suivre le développement durable en Suisse (MONET) ;
- » en la modification de l'architecture institutionnelle relative au développement durable par des mesures accélérées et une collaboration accrue entre les services concernés ;
- » en l'intégration d'acteurs extérieurs à l'administration fédérale, y compris le secteur des affaires, la société civile, la communauté scientifique et les autorités régionales (cantons et communes) ;
- » en un processus visant à aborder un nouveau cycle au niveau national et international, qui inclut l'élaboration d'un rapport national complet (RNV).

Des représentants de huit offices fédéraux ont pris part à un groupe de travail interministériel. En outre, les cantons et les communes ont été consultés. Un groupe consultatif externe, comprenant des représentants de la société civile, des milieux universitaires, du secteur privé et de la jeunesse, a accompagné son travail. Tous ces acteurs jouent également un rôle important en ce qui concerne la communication des contenus et principes de l'Agenda 2030 à leurs électeurs, aux décideurs et au public.

7 Préambule, art. 2, 54 et 73.

5.2 Coopération internationale de la Suisse : message 2017–2020

Le message sur la coopération internationale de la Suisse 2017–2020 fait référence à plusieurs reprises à l'Agenda 2030 dans tous ses champs d'action. Dans son introduction, il spécifie que l'Agenda 2030 est un cadre de référence important pour la coopération internationale de la Suisse (Confédération suisse 2016, p. 2181). Une intégration plus marquée des trois dimensions du développement durable (p. 2183), un renforcement de la collaboration avec le secteur privé, la société civile et les universités, la promotion de la cohérence politique pour le développement durable et le rôle de catalyseur de la coopération internationale en ce qui concerne la mobilisation de ressources supplémentaires visant à accroître l'impact sur le terrain en sont les principes majeurs (p. 2184, 2239). Pour mobiliser des ressources supplémentaires visant à accroître l'impact sur le terrain, il sera nécessaire d'explorer davantage de mécanismes de financement innovateurs (p. 2239).

Le message 2017–2020 fait référence à maintes reprises à l'Agenda 2030 qu'il évoque comme un cadre d'objectifs auquel devraient contribuer les cinq segments de la coopération internationale de la Suisse. Au point 2, consacré à l'aide humanitaire, le message souligne l'importance que l'Agenda 2030 consacre au soutien aux populations affectées par les crises, les conflits et les catastrophes (p. 2252). Le point 3, consacré à la coopération technique insiste sur la collaboration avec la société civile suisse en tant que partenaire stratégique de la coopération internationale suisse (p. 2239), ainsi qu'avec le secteur privé (p. 2297, 2306, 2353-2354). Il souligne la nécessité de recourir à l'APD pour rassembler des capitaux privés pour le développement durable (p. 2300). Il présente en outre l'intégration des ODD dans les stratégies de coopération bilatérales ainsi que dans les activités des programmes globaux de la DDC comme un objectif explicite (p. 2305).

Au point 4, le message indique que le SECO contribuera, par sa coopération au développement économique, à la réalisation des ODD, y compris pour ce qui concerne les objectifs relatifs à une croissance durable et inclusive, aux institutions, à l'eau, aux villes, à l'énergie et aux mesures en faveur du climat (p. 2371). La même réflexion s'applique à la coopération avec les économies en transition, comme évoqué au point 5. Dans ce contexte, il est fait état de la prise en compte des trois dimensions du développement durable dans les stratégies de coopération et de l'observation attentive de l'impact des politiques sectorielles suisses dans les pays partenaires (p. 2435). Lorsque cette partie du message a été mise au point, elle a fait l'objet d'une vérification croisée pour s'assurer que les priorités thématiques étaient dignes d'être prises en considération pour les ODD et leurs cibles. Enfin, dans son point 6, le message souligne l'impossibilité d'un développement durable sans la paix et les droits de l'homme et inversement. L'Agenda 2030 renferme par conséquent un objectif spécifique (ODD 16) sur des sociétés pacifiques et inclusives, l'accès à la justice et des institutions efficaces, responsables et inclusives. Tous ces thèmes s'inscrivent dans le mandat de la DSH, qui a été chargée de contribuer à tous ces aspects de l'Agenda 2030 en lien avec la réduction de la violence et la promotion d'une paix durable (p. 2458-2459, 2471) et d'assurer l'intégration des droits de l'homme et de la gouvernance dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 (p. 2316). La question de la fragilité et l'ODD 16 doivent être considérés comme une mission conjointe et une occasion de renforcer la cohérence politique au sein de la coopération au développement internationale.

5.3 Le rôle de la coopération internationale de la Suisse

La Suisse a un rôle important à jouer dans le soutien à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 à l'étranger, notamment à travers sa coopération internationale, ce qui inclut le développement, la promotion de la paix et l'action humanitaire. Même si les mesures en faveur de la promotion de la paix et de l'action humanitaire ne sont pas entièrement couvertes par les ODD, la réalisation d'un certain nombre d'objectifs n'est possible que si l'action humanitaire porte ses fruits (notamment l'ODD 2). La même remarque vaut pour les mesures visant la promotion de la paix et le respect des droits de l'homme (ODD 16).

Les procédures et approches visant à aider les pays à mettre en œuvre l'Agenda 2030 au niveau national sont fixés dans l'ODD 17 sur le partenariat global renouvelé et les moyens de mise en œuvre. À cet égard, la Suisse a pris toute une série d'engagements comme présenté dans le message sur la coopération internationale 2017–2020, en s'appuyant sur différents instruments et procédures. Les engagements de Busan ainsi que les principes et pratiques du PMCED constituent une base importante pour chercher à obtenir des résultats, favoriser une appropriation de l'Agenda 2030 par les pays, mais aussi accorder la priorité à la transparence et à la redevabilité, et promouvoir des partenariats inclusifs.

La coopération internationale de la Suisse se fonde également sur des partenariats stratégiques avec des ONG suisses et en particulier sur leur expertise et leurs compétences. En outre, la Suisse s'est engagée à intensifier ses efforts pour aider les pays à mobiliser des ressources nationales additionnelles et à lutter contre les flux financiers illégaux. Les ressources et l'expertise publiques ne sont pas suffisantes pour réaliser les ODD. Le SECO et la DDC étendent tous deux leur coopération avec le secteur privé. Le SECO intensifie son soutien de longue date au développement d'un environnement économique efficace et approfondit ses partenariats avec le secteur privé. La DDC, pour sa part, entend doubler le nombre de partenariats public-privé pour le développement durable durant la période couverte par le message (2017–2020).

6 Résultats : redevabilité, suivi, évaluation et établissement de rapports

6.1 Redevabilité

La redevabilité de la mise en œuvre l'Agenda 2030 incombe en premier lieu aux gouvernements nationaux et ceux-ci sont invités à établir des rapports réguliers sur les progrès accomplis et ainsi d'en rendre compte à leurs citoyens (§47). Pour ce faire, il est crucial de produire des données ventilées de qualité, accessibles, actualisées et fiables qui peuvent servir à la prise de décisions fondées sur les faits et au suivi des progrès réalisés. Un groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur (IAEG-ODD) a développé un cadre d'indicateurs pour suivre les progrès réalisés sur l'ensemble des ODD et de leurs 169 cibles, lequel cadre a été adopté par le Conseil économique et social (ECOSOC) et l'Assemblée générale de l'ONU. Alors que les cibles représentent les objectifs, approuvés au niveau politique, à atteindre d'ici à 2030, les 230 indicateurs doivent être compris comme des recommandations adressées aux États membres pour vérifier les progrès accomplis. L'Organisation de Coopération et Développement Economiques (OCDE) a travaillé avec la Commission de statistique de l'ONU et propose une sélection de 42 cibles finales et 18 moyens de mise en œuvre des ODD soutenus par des indicateurs rigoureux qui peuvent déjà être utilisés à la fois par les pays partenaires et par les partenaires de développement : Strengthening providers' results frameworks through targets & indicators of the Sustainable Development Goals (SDGs). À mesure que les données fiables disponibles seront récoltées, le nombre d'indicateurs et de cibles augmentera. Du fait de la complexité du cadre d'indicateurs mais aussi du nombre d'indicateurs, il sera nécessaire de développer une version nationale pour chaque pays. Certains États, à l'image de la Suisse, ont déjà mis en place leur propre système d'indicateurs nationaux pour assurer le suivi du développement durable. Chaque pays est libre de déterminer des indicateurs spécifiques adaptés au contexte local, mais dans un souci de comparaison, les pays sont invités à présenter des rapports en utilisant l'ensemble d'indicateurs adopté au niveau international. Néanmoins, le grand nombre d'indicateurs et le manque de définitions claires se révèlent problématiques et même les services de statistique à la pointe ne sont actuellement pas en mesure de collecter toutes les données ou ne disposent pas

des méthodes requises pour produire tous les indicateurs proposés par l'IAEG-ODD.

Le suivi sera particulièrement complexe à effectuer pour les pays en développement, car les capacités statistiques nécessaires font souvent défaut. Par conséquent, l'Agenda 2030 invite la communauté internationale à redoubler d'efforts pour renforcer les capacités statistiques dans les pays où elles sont insuffisantes (§48, 76). La Suisse soutient cette évolution par des contributions à PARIS21, qui développe les capacités statistiques dans les pays en développement, ainsi que par un soutien bilatéral à des pays comme l'Albanie. À l'avenir, cette expertise pourrait être davantage mise à profit pour soutenir d'autres pays, afin de faciliter l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes en vue de réaliser les ODD.

La Suisse entend poursuivre son engagement en faveur d'un cadre cohérent en termes de redevabilité. Elle souhaite également s'engager activement dans un dialogue constructif avec les autres États membres afin d'échanger des expériences et de discuter des solutions et des défis relatifs à la mise en œuvre et aux processus de suivi et de révision. La Suisse jouera également un rôle spécifique qui consistera à soutenir les pays partenaires dans leurs efforts pour participer aux RNV dans le cadre du FPHN. Des consultations bilatérales directes ou des services fournis par des tiers soutenus par la coopération internationale suisse permettraient d'y parvenir.

REDEVABILITÉ POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2030

Deux exemples de ces services de soutien sont partie intégrante du projet *Accountability for the implementation of the 2030 Agenda* lancé par la Division Institutions globales (GI) de la DDC. L'objectif est de contribuer à la mise en place d'un cadre de redevabilité mondial crédible pour l'Agenda 2030, avec un processus multipartite fondé sur des données probantes, pour assurer le suivi et la révision de sa mise en œuvre. Dans la première phase, qui s'étend jusqu'en 2019, deux partenaires sur trois proposent des services directement utilisables par les pays partenaires de la Suisse :

- » L'Institut international du développement durable (IIDD), dont le siège est à Genève, accueille le [SDG Knowledge Hub](#), qui a pour objectif de s'assurer que les acteurs, y compris ceux des pays partenaires de la Suisse, disposent des connaissances nécessaires sur les progrès réalisés, les politiques et les bonnes pratiques en matière de mise en œuvre de l'Agenda 2030. Cette plateforme devrait les aider à participer de manière significative aux processus de suivi et de révision, à l'échelle mondiale et à l'échelle des pays.
- » L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche ([UNITAR](#)) proposera une formation et une assistance pour développer les capacités en vue de l'intégration des ODD dans les plans nationaux de développement. En fin de compte, cela permettra également de convertir l'Agenda 2030 en actions impliquant des transformations au niveau des pays. L'accent sera mis sur les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. L'UNITAR est en outre partenaire du [Millennium Institute \(MI\)](#), qui produit un outil de simulation intégré ([iSDG](#)) permettant de visualiser différents scénarios politiques de mise en œuvre de l'Agenda 2030. Il peut illustrer les effets simultanés sur l'ensemble des ODD et des cibles ; il permet donc d'identifier les synergies et les arbitrages, facilitant ainsi la prise de décision.

Alors que le [SDG Knowledge Hub](#) de l'IIDD fonctionne comme une base de données *open source*, l'UNITAR et le MI travaillent en fonction de la demande. L'idée est que les acteurs suisses sensibilisent leurs partenaires aux services fournis et les aident à établir les contacts nécessaires.

6.2 Suivi, évaluation et établissement de rapports

La Suisse entend soutenir ses partenaires dans leurs efforts de mise en œuvre. À l'heure actuelle, cela n'implique pas de nouvelles activités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports pour les bureaux de coopération et les ambassades. Les bureaux de coopération continueront donc à utiliser les outils de suivi reconnus (rapports annuels, rapports sur la mise en œuvre de la stratégie par pays). Les indicateurs de référence agrégés (ARI) de la DDC et les indicateurs standards du SECO sont en phase avec les ODD et permettront de rendre compte des contributions internationales de la Suisse dans ce domaine. Le système de suivi et d'établissement de rapports est progressivement amélioré.⁸

En outre, la contribution de la coopération internationale suisse à la réalisation des ODD sera également prise en compte dans les rapports des pays hôtes respectifs, qui utilisent leurs propres instruments de suivi et d'établissement de rapports. Les contributions spécifiques de la Suisse à la réalisation des ODD sont enregistrées dans le système d'indicateurs national ([MONET](#)), qui inclut également certains effets des politiques nationales à l'étranger. Parmi les indicateurs illustrant les effets des politiques nationales au niveau mondial figurent l'empreinte matérielle des importations suisses, les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone, les fonds envoyés par des migrants, la dépendance énergétique ainsi que les investissements directs dans les pays en développement ou les importations en franchise de ces derniers. Le système de suivi [MONET](#), hébergé par l'Office fédéral de la statistique, a été étendu afin de mieux rendre compte des ODD. Le nouveau cadre a été publié en 2018.

En complément au suivi des ODD, la Suisse reconnaît le rôle déterminant de l'évaluation pour une gouvernance efficace aux niveaux local, national et mondial. C'est pourquoi la Suisse soutient les efforts visant à renforcer les capacités d'évaluation, comme indiqué dans l'encadré ci-après.⁹

8 En ce qui concerne le suivi des contributions des donateurs en faveur des avancées réalisées au niveau international en matière d'ODD, les discussions de la communauté de résultats du CAD de l'OCDE feront l'objet d'un suivi attentif : <http://www.oecd.org/dac/results-development/>.

9 Dans ce contexte, la mise en œuvre et la réalisation de l'[EvalAgenda 2020](#) constituent une étape importante.

UNE GOUVERNANCE EFFICACE GRÂCE AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'ÉVALUATION

La mise en œuvre de politiques efficaces en vue d'atteindre les ODD constitue un grand défi pour de nombreux gouvernements du monde entier. [EvalPartners](#), un réseau mondial d'évaluation unique en son genre, cherche donc à accroître les niveaux interdépendants des capacités d'évaluation (individuelles, institutionnelles et de l'environnement favorable) pour une gouvernance efficace et fondée sur les faits. La DDC collabore avec EvalPartners, qui propose une série de formations et d'ateliers, également dans les pays partenaires de la DDC. Grâce à ces formations, les évaluateurs sont en mesure d'effectuer des évaluations pertinentes en termes de méthodologie. En outre, la formation des parlementaires et des responsables gouvernementaux vise à les sensibiliser à l'importance des évaluations. Pour encourager ces efforts, un guide a été élaboré pour évaluer les ODD sous l'angle de l'équité et en tenant compte de l'égalité hommes-femmes. Ce guide vise à susciter l'intérêt des ministères et des parlementaires pour l'élaboration de politiques fondées sur des données avérées et à les encourager à convertir les résultats de l'évaluation en politiques. Afin d'assurer une approche multipartite, les acteurs de la société civile, les universitaires et les professionnels de l'évaluation sont associés au développement des capacités d'évaluation. En effet, les cours ne sont dispensés que lorsque le gouvernement, le parlement et au moins un groupe de la société civile acceptent de les suivre ensemble.

7 Liste de publications et d'outils de guidage

[2016 Global Monitoring Report on Development Effectiveness](#)
[2030 Agenda for Sustainable Development](#)
[2030 Agenda for Sustainable Development in Switzerland](#)
[Addis Ababa Action Agenda](#)
[Brundtland Report: Our Common Future](#)
[CEDRIG – Climate, Environment and Disaster Risk Reduction Integration Guidance \(SDC\)](#)
[EvalPartners](#)
[Global Indicator Framework for the SDGs and targets of the 2030 Agenda](#)
[Global Partnership for Education \(GPE\)](#)
[Global Partnership for Effective Development and Co-operation](#)
[A Guide to SDG Interactions: From Science to Implementation](#)
[The Integrated Model for SDGs strategies \(iSDG\)](#)
[IISD SDG Knowledge Hub](#)
[PARIS 21 \(Partnership in statistics for development in the 21st century\)](#)
[Millennium Institute](#)
[MONET Indicator System](#)
[Nairobi Outcome Document](#)
[National 2030 Agenda Advisory Group](#)
[National 2030 Agenda Working Group](#)
[SECO Economic Cooperation and Development](#)
[SECO Economic Cooperation and Development: Thematic Dossiers](#)
[SDC Disaster Risk Reduction Guidelines](#)
[SDC Working Tool on Leaving No One Behind](#)
[SDG LAB](#)
[Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015 – 2030](#)
[Strengthening providers' results frameworks through targets & indicators of the SDGs](#)
[Sustainable Nutrition 4 All \(SN4A\)](#)
[Switzerland and the Sustainable Development Goals](#)
[Switzerland's initial steps towards the implementation of the 2030 Agenda for Sustainable Development](#)
[The Roadmap for Peaceful, Just and Inclusive Societies \(SDG 16+\)](#)
[United Nation Convention on Biological Diversity](#)
[United Nation Convention to Combat Desertification](#)
[United Nations Institute for Training and Research \(UNITAR\)](#)
[United Nations' Sustainable Development Knowledge Platform](#)
[Words Into Action: Implementation guides for the Sendai Framework](#)

8 Références

Confédération suisse (2016) : Message sur la coopération internationale de la Suisse 2017–2020. Disponible en ligne en allemand, français et italien à l'adresse : <https://www.eda.admin.ch/deza/fr/home/ddc/strategie/bases-legales/message-cooperation-internationale-2017-2020.html> [consulté le 28.06.2017]

DAES (2016) : New forms of cooperation and increased coherence to implement the SDGs. Disponible en ligne en anglais à l'adresse : <https://www.un.org/ecosoc/sites/www.un.org.ecosoc/files/publication/dcf-policy-brief-15.pdf> [consulté le 28.06.2017]

Assemblée générale des Nations Unies (2015a) : Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement A/RES/69/313. Disponible en ligne à l'adresse : http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/69/313&Lang=F [consulté le 28.06.2017]

Assemblée générale des Nations Unies (2015b) : Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030, A/RES/70/1. Disponible en ligne à l'adresse : http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F [consulté le 28.06.2017]

Impressum

Edition :

Département fédéral des affaires étrangères DFAE

Direction du développement et de la coopération DDC

3003 Berne

www.ddc.admin.ch

Département fédéral des affaires étrangères DFAE

Direction politique DP

Division Sécurité humaine

3003 Berne

www.dfae.admin.ch/dsh

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Coopération et développement économiques

3003 Berne

www.seco-cooperation.ch

Mise en page :

Communication visuelle DFAE, Berne

Contact spécialisé :

DDC, Coopération globale

DP, Division Sécurité humaine

SECO, Coopération et développement économiques

Courriel: agenda2030@eda.admin.ch

Cette publication est également disponible en allemand, anglais et espagnol et peut être téléchargée sous www.agenda2030.admin.ch/pub-fr.

Berne, 2018 / © DFAE